PROVINCE DE QUÉBEC
LA CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON LAUNAY

À une session ordinaire du conseil tenue le 8 septembre 2026, à 19 h 00, à la salle municipale, formant quorum sous la présidence de madame Claudette Laroche, mairesse.

Conseillers(ères) présents(es) :

M	Jonathan Houle
M	Jimmy Samson
M	Luc Laroche
Mme	Isabelle Lévesque
Mme	Kary-Ann Lampron-Otis

Manon Lampron, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

Conseiller absent : M Christian Sylvain

Citoyen présent : M Dany Caron

MOT DE BIENVENUE

La mairesse souhaite la bienvenue à tous.

2026-09-0118 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Houle, appuyé par madame la conseillère Kary-Ann Lampron-Otis et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et que l'item Affaires nouvelles reste ouvert.

Adoptée

2026-09-0119 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT 2026**

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Laroche, appuyé par madame la conseillère Isabelle Lévesque et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2026 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée

PAROLE AU PUBLIC

Aucun public.

CORRESPONDANCE À TITRE INFORMATIF

Aucune correspondance.

CORRESPONDANCE AVEC PRISE DE DÉCISION

Aucune correspondance.

COMPTES À PAYER

Compte payé :

Chèques fournisseurs

C2600059 Vidéotron	Internet	57.43 $
C2600060 ministre des Finances	Loyer Lac Sable	160.97 $

C2600061 Ville d'Amos	Enfouissement/Écocentre	5 883.09 $
C2600062 Le code Ducharme	Services de mise à jour	322.46 $
C2600063 André Labbé	Projet développement Dumont	3 635.51 $
C2600064 Plomberie Germain Roy	Entretien parc/réseau d'égout	581.73 $
C2600065 Sylvie Gagnon, notaire	Servitude	1195.59 $
C2600066 Dany Caron	Commissions/camion	155.32 $
C2600067 Rachel Brochu	Remboursement location	25.00 $
C2600068 Ministre des finances	Indemnité provisionnelle	68 100.00 $
C2600069 Petite caisse	Poste/entretien de bâtiment	166.60 $
C2600070 Équipement R.S. Lacroix inc.	Remorque	12 724.27 $

<u>Paiements directs</u>

P2600095 Sanimos	Collecte et transport	2 156.36 $
P2600096 H2Lab inc.	Analyse égout	91.92 $
P2600097 Papeterie commerciale	Fourniture bibliothèque	720.07 $
P2600098 Dépanneur des bouleaux	Essence	191.81 $
P2600099 Buro plus Gyva	Fourniture de bureau	152.77 $
P2600100 Hydraulique J.M.P.E	Entretien pépine	49.86 $
P2600101 Les Matériaux 3+2 Ltée	Entretien de terrain/voirie	64.78 $
P2600102 Uni-Select	Matériel d'atelier	12.87 $
P2600103 Marcel Fortin	Ménage salle	125.00 $
P2600104 Location Lauzon	Entretien équipement	96.52 $
P2600105 Énergies sonic inc.	Diesel	1 135.22 $
P2600106 Bergeron et filles inc.	Poubelles	344.88 $
P2600107 Location Amos	Entretien coupe-herbe	43.70 $
P2600108 Gestion P. Mino Tansery	Bibliothèque/entretien bâtiment	239.42 $
P2600109 Municipalité de St-Marc	Partage inspectrice	1 241.74 $
P2600110 Manon Lampron	Remb. frais de déplacement	28.16 $
P2600111 Avantage Chrysler	Achat camion	51 737.60 $
P2600112 ADMQ	Inscription colloque ADMQ	775.00 $
P2600113 Consensus communication	Consultation publique	3 367.81 $

<u>Salaires en ligne</u>

D2600116-D2600122	Salaires	6 641.75 $
D2600123-D2600130	Rémunération des élus	1 972.76 $
D2600131-D2600135	Salaires	6 537.85 $
D2600136-D2600141	Salaires	6 205.08 $

<u>AccèsD juillet</u>

L2600069 Hydro-Québec	Éclairage rues	251.81 $
L2600070 Hydro-Québec	Salle municipale	473.07 $
L2600071 Hydro-Québec	Égout	146.49 $
L2600072 Hydro-Québec	Garage	267.98 $
L2600073 Caisse Desjardins d'Amos	Frais de banque	69.60 $
L2600074 VisaPoste/embellissement/déplacement/permis alcool		1 153.01 $
L2600075 INT Communication	Site internet	63.18 $
L2600076 It Cloud	Licence office/sauvegarde	86.98 $
L2600077 Revenu Québec	DAS juin	3 710.27 $
L2600078 Revenu Canada	DAS juin	1 341.60 $
L2600079 Hydro-Québec	Parc	87.51 $
L2600080 Vidéotron	Téléphonie IP	81.23 $

<u>Comptes à payer :</u>

Ville d'Amos	Enfouissement/écocentre	431.35 $
Ville d'Amos	Enfouissement/écocentre	1 216.88 $
Dépanneur des bouleaux	Essence/entretien de bâtiment	145.88 $
Dépanneur des bouleaux	Entretien de bâtiment	14.13 $
Dépanneur des bouleaux	Essence voiture	51.02 $
Dépanneur des bouleaux	Essence	38.02 $
Ferabi	Remorque	189.65 $
Les Matériaux 3+2 Ltée	Remorque	179.74 $
FQM Assurances	Renouvellement police	17 905.43 $
M & M Nord-Ouest	Outillage	28.80 $
GDA Services immobiliers intégrés	Honoraires professionnels	2 874.38 $
Canadian Tire	Entretien de bâtiment	39.27 $

Canadian Tire	Fourniture bibliothèque	97.42 $
Canadian Tire	Attelage remorque	129.90 $
Équipements Nordmax	Entretien pépine	111.74 $
FQM	Honoraires professionnels	182.85 $
FQM	Honoraires professionnels	39.18 $
Morency, société d'Avocats	Honoraires professionnels	2 076.45 $
Morency, société d'Avocats	Honoraires professionnels	626.03 $
Ziplignes	Panneaux numéro civique	114.75 $
Sanimos	Collecte et transport	2 156.36 $
Vidéotron	Internet	57.43 $
Vidéotron	Internet	57.43 $
Manon Lampron	Remb. Immatriculation camion	403.44 $
Dany Caron	Frais de déplacement	45.24 $
Purolator	Envoi test égout	4.97 $

Certificat de crédit disponible

Je, soussignée, certifie, qu'il a des crédits disponibles pour les comptes à payer ci-haut mentionnés.

Manon Lampron, secrétaire-trésorière

2026-09-0120 **RÉSOLUTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jimmy Samson, appuyé par madame la conseillère Kary-Ann Lampron-Otis et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, les comptes à payer ci-haut mentionnés soient approuvés.

Adoptée

2026-09-0121 **MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-12-0141 adoptée le 1er décembre 2025, établissant le calendrier des séances ordinaires de l'année 2026 conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire prévue le 5 octobre 2026 dans le calendrier des séances ordinaires de l'année 2026 doit être déplacée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Lévesque, appuyée par monsieur le conseiller Jonathan Houle et unanimement résolu par les membres du conseil.

QUE la séance ordinaire initialement prévue le 5 octobre 2026 soit déplacée le 6 octobre 2026, à 19h à la salle municipale située au 843, rue des Pionniers à Launay;

QU'un avis public de la modification du calendrier des séances ordinaires de l'année 2026 soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière conformément à la Loi.

Adoptée

2026-08-0122 **ENCOMBRANTS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Laroche, appuyé par madame la conseillère Kary-Ann Lampron-Otis résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE les dates prévues pour les encombrants soient les 18, 19 et 20 septembre 2026.

QUE les conteneurs seront fournis par l'entreprise RMI mais la municipalité devra payer les frais de transport;

Adoptée

2026-08-0123 **SOUMISSION – TRAVAUX RUE DU LAC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Launay doit procéder à des travaux de réfection sur la rue du Lac;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont réalisés dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et qu'une aide financière a été accordée à la Municipalité pour leur réalisation;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au Règlement no 253-36 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Launay, un contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 $ mais inférieure au seuil applicable peut être octroyé de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a sollicité des prix auprès de deux autres entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les deux autres entrepreneurs sollicités étaient supérieurs au montant de l'aide financière disponible dans le cadre du PAVL;

CONSIDÉRANT QUE TEM Entrepreneur général a présenté une soumission au montant de 26 470,35 $ avant taxes, permettant de réaliser les travaux dans les limites des sommes disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le choix du fournisseur a été effectué en tenant compte des mesures prévues au Règlement no 253-26 sur la gestion contractuelle, notamment en matière de compétitivité du prix et de saine gestion des fonds publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jimmy Samson, appuyé par monsieur le conseiller Jonathan Houle et résolu unanimement par les membres du conseil;

D'ACCEPTER la soumission de TEM Entrepreneur général au montant de 26 470,35 $ plus les taxes applicables, pour la réalisation des travaux de réfection de la rue du Lac, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

2026-09-0124 **APPEL D'OFFRES CAMION DE DÉNEIGEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Launay a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion de déneigement usagé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions conformes aux exigences de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions ont été analysées par le comité d'analyse;

CONSIDÉRANT QUE les véhicules proposés, malgré la conformité des soumissions aux exigences administratives, ne répondent pas de façon satisfaisante aux besoins de la Municipalité, notamment en raison de leur état général et de leur condition.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Kary-Ann Lampron-Otis, appuyé par monsieur le conseiller Luc Laroche et résolu unanimement par les membres du conseil;

QUE la Municipalité n'accorde aucun contrat à la suite de cet appel d'offres et mette fin au processus d'appel d'offres.

Adoptée

2026-09-0125 **AUTORISATION DE DÉPENSES POUR ACHAT D'UN CAMION À NEIGE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite procéder à l'acquisition d'un camion de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE les recherches effectuées ont permis d'identifier, dans la région de Saint-Eustache, un camion susceptible de répondre aux besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Lévesque appuyée par madame la conseillère Kary-Ann Lampron-Otis et unanimement résolu par les membres du conseil.

D'AUTORISER l'employé de voirie à se rendre chez le concessionnaire concerné afin de procéder à l'inspection du camion identifié et de vérifier s'il répond aux besoins de la Municipalité;

QUE les frais d'essence soient assumés par la municipalité et pourront être payés par l'employé municipal au moyen de la carte Visa de la municipalité;

QUE les frais de repas soient à la charge de la municipalité et seront également payés au moyen de la carte Visa de la municipalité. Les montants pour les repas sont ceux prévus à l'entente de travail de l'employé;

Adoptée

PAROLE AU PUBLIC

Aucun public.

2026-09-0126 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Laroche, appuyé par monsieur le conseiller Jimmy Samson et unanimement résolu par les membres du conseil.

QUE, l'assemblée soit levée à 19h36.

Adoptée

_____ _____

Mairesse Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Claudette Laroche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.